République Française

Département du Pas-de-Calais

Arrondissement de Saint-Omer

Canton de Lumbres

Commune de Zudausques

COMPTE RENDU

Comité consultatif des fêtes, du développement sportif, culturel, associatif et touristique du 12 février 2025

INVITES

Mesdames les élues et citoyennes cooptées Anne Gaëlle Gawlowicz (excusée), ***Arminda Giovacchini, Colette Lemaire****,* ***Lucie Wissocq****, Sabine Vroelant(excusée), Magaly Decroix(excusée), Marie Delbecque (excusée).*
Messieurs les élus et citoyens cooptés ***Didier Bée****, Ludovic Ribreux (excusé),* ***Jacques Bocquet****, Mickaël Huyghe (excusé), Arnaud Denis (excusé), Éric Dereuder (excusé), David Cuvelier (excusé),* ***Didier Popieul.***
Deux représentants au plus des associations conventionnées : ***Club de l'âge d'or, Foyer rural, Festi' village****, Art' Groupe****, les amis de l'église de Cormette, L'association de sauvegarde du patrimoine,*** *sports et loisirs****, société de chasse de Zudausques, l'entente sportive Boisdinghem-Zudausques,*** *association des anciens combattants.*

PRESENTS et ASSOCIATIONS REPRESENTEES

Les personnes et les associations dont le nom ou l'intitulé figure ci-dessus en gras

1- Calendrier des fêtes 2025 – mise à disposition de la salle polyvalente

Au préalable M le maire rappelle que finalement les travaux d'extension et de réhabilitation de la salle polyvalente ne débuteront pas en 2025.Pour 2026 les associations seront informées en novembre prochain.
Il souligne également que pour une bonne utilisation et optimisation de la salle polyvalente et autres équipements de la commune **il est important que les associations définissent et anticipent mieux leurs besoins,** si possible au plus tard en décembre pour l'année suivante, car la municipalité doit régulièrement répondre à des demandes de location de la salle polyvalente par des particuliers (les locations constituent des recettes pour la commune).

L'idéal serait que d'année en année chacune des associations reconduisent pour chacune des manifestations récurrentes les mêmes dates (weekend).

M le maire précise encore que dans bien des communes la mise à disposition de la salle polyvalente à titre gracieux pour l'organisation d'événements est souvent limitée à une ou tout au plus à deux fois.
Il est souligné qu'à Zudausques toutes les associations locales bénéficient de la gratuité de la salle polyvalente normalement au maximum deux fois par an. Toute demande supplémentaire est étudiée selon les disponibilités restantes au regard des locations et toujours avec bienveillance (il n'y a jamais eu de facturation supplémentaire).

Pour prendre en compte les derniers désidératas des associations et en particulier ceux du foyer rural relatifs à l'organisation du gala de danse (disponibilités des encadrants bénévoles et volume jugé insuffisant de notre salle polyvalente) Il est procédé à une actualisation du calendrier des fêtes tel que joint au présent compte rendu.

M le président du foyer rural confirme que le gala de danse ne se produira plus le 29 juin en la salle polyvalente de Zudausques comme prévu initialement (comité du 4 novembre 2024) il est finalement organisé au complexe sportif de Tournehem sur la hem le 10 mai prochain.

Mme la Présidente du club de l'âge d'or précise qu'en lieu et place du traditionnel barbecue de l'ascension ce sera cette année une journée de pêche qui est organisée.
M le secrétaire de l'ESBZMN souhaiterait connaître les dates restantes permettant de disposer de la salle polyvalente. Il est invité à se rapprocher de la mairie.

Ne serait-ce que pour respecter le travail des agents communaux il est demandé à ce que chacun des utilisateurs des équipements mis à disposition les rendent dans un bon état de propreté. Il est également demandé de veiller à la fermeture des lumières et des portes.

2- Évènement au profit de l'association « des étoiles dans la mer »

Selon la volonté du regretté Gauthier Devulder, confirmée par la famille, un événement sera organisé en mai.
M le maire invite les associations qui le désirent à se fédérer pour l'organisation de cet événement.

Il propose que Anne Gaëlle Gawlowicz organise une réunion de préparation à cet événement avec les associations volontaires. Les associations sont d'ores et déjà invitées à réfléchir au contenu de cet événement.

3- Convention de partenariat pluriannuelle (2024-2026)

Il est une nouvelle fois rappelé la réglementation en vigueur et les responsabilités des uns et des autres.

En effet au-delà du versement d'une subvention annuelle il est souligné la mise à disposition de salles, plateaux sportifs et autres soutiens en nature ou en personnel. **Un soutien** non négligeable de la municipalité **qui engage les associations <u>au-delà de leurs propres activités</u> en particulier dans la coparticipation des associations au programme de manifestations et évènements dont la commune est l'organisatrice.** Aussi, lors de la complétude des dernières conventions en vigueur (2024-2026) page 3 les associations étaient invitées à s'engager à **contribuer à au moins deux manifestations dont la commune est l'organisatrice.**

Il convient de revenir vers quelques associations à ce sujet. Ci-dessous l'état actuel des engagements portés aux conventions en vigueur.

Ci-dessous il s'agit de typologies d'événements <u>organisés par la commune</u> et pour lesquels votre association s'engage à être co organisateur et/ou à participer (Deux choix à cocher minimum)	**Club âge d'or**	**Festivillage**	**Foyer rural**	**ESBZMN Foot**	**Sports et loisirs**	**Sauv patrimoine**	**Amis commette**	**APE**	**Sctе chasse**	**ACRM**
Atelier éveil environnement						X				
Animation vergers et carrés jardins	X					X				
Ateliers et manifestations culturelles			X			X				
Ateliers et manifestations sportives			X							
Atelier pour prévention à la santé	X									

Opération plantons le décor						X			X	
Hauts de France propre						X			X	X
Chasse aux œufs (pâques)		X								
Inter villages		X		X						
Parcours du coeur					X					
Fête de la musique		X			X					X
La nuit des églises							X			
Ducasse		X								
Fête nationale du 14 juillet										
Journée du patrimoine						X	X			
Fête rurale d'Audenthun		X								
Octobre rose	X				X					
Samedi de la solidarité	X						X			X
Marché de Noël	X						X	X		

UN TABLEAU VIERGE EST JOINT AU PRESENT COMPTE RENDU POUR QUE CHAQUE ASSOCIATION PUISSE REPRECISER (infirmer, confirmer, ajouter) CLAIREMENT SES ENGAGEMENTS S'AGISSANT D'ACTIONS OU MANIFESTATIONS INITIEES ET/OU ORGANISEES PAR LA COMMUNE

Merci de déposer en mairie le tableau complété, daté et signé avant le 15 mars

- **Il est également rappelé l'article 19 des conventions en vigueur**

Article 19 – Justificatifs *(datés et visés par le président ou son représentant*) à présenter à l'appui d'une demande de subvention

Avant le 15 juin de chaque année l'association assortira sa demande de subvention pour l'année n des documents suivants :
- Composition du bureau : nom, fonction, adresse postale et mail des membres ;
- **Statuts à jour de l'association** ;
- Relevé d'identité bancaire ou postale ;
- Compte-rendu de la dernière assemblée générale ;
- Montant de la cotisation, le nombre total de cotisants, le nombre de cotisants extérieurs à la commune ;
- Le duplicata de la police d'assurance de l'année n ;
- Compte de résultats de l'année précédente à la date de la demande ;
- Bilan moral et d'activités de l'année précédente à la date de la demande ;
- Budget prévisionnel de l'année en cours ;
- Programme prévisionnel d'activités de l'année en cours.

Toute demande de subvention au-delà du 15 juin ne sera pas traitée

Les participants sont une nouvelle fois sensibilisés sur les responsabilités qu'engendrent la gestion d'une association en particulier dans le domaine des assurances.

4- Point sur le projet de rénovation-extension de la salle polyvalente,

Les participants sont invités à venir à la rencontre de l'architecte lors de la réunion citoyenne organisée le vendredi 14 février à 18H00 à la salle polyvalente.

5- Inter village 2025

Il aura lieu le 18 mai à Quercamps.
Il est fait état de la bonne ambiance entre les communes participantes et de l'intérêt au regard du partage et du bien vivre ensemble entre communes d'un même territoire.
Il est rappelé que l'association « inter 7 villages » est la structure support de cet événement et que chacune des communes adhérentes doit s'organiser pour porter un jeu, une épreuve.
M le maire propose et incite les associations à participer à cet événement. Anne Gaëlle Gawlowicz et Lucie Wissocq organiseront prochainement une réunion de préparation à cet événement. Les associations seront invitées.

Le maire,
Didier Bée.

Mail : mairie@zudausques.fr- www.zudausques.fr
Toute correspondance administrative est à adresser à monsieur le maire.